

DEC170309INSHS

Décision portant nomination de Mme Véronique ROUCHON directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation et nommant M. Bertrand Lavedrine directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

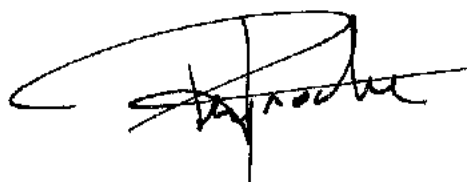
Mme Véronique ROUCHON, professeure au Museum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **8 - MARS 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162793INS2I

Décision portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152464INS2I du 27 novembre 2015 portant nomination de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu CORD, professeur à l'Université Pierre et Marie-CURIE, est prolongé dans ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Image ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Matthieu CORD, demeure affecté au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris cx 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Matthieu CORD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**



Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90